

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de préparation : 29 avril 2019
Annule et remplace la date : 15 juin 2017

Numéro de version: 13

## **SECTION 1**

## **IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE**

#### **IDENTIFICATEUR DU PRODUIT**

Nom du produit Produit nettoyant pour congélateurs DCT

**Utilisation du produit** Liquide prêt à l'emploi

Numéro d'identification du produit DCT130190 Numéro PGP 9-74

#### UTILISATION RECOMMANDÉE ET RESTRICTIONS D'UTILISATION

Produit nettoyant pour congélateurs-chambres

#### **IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

**Fabricant** Diversified Chemical Technologies, Inc.

15477 Woodrow Wilson, Detroit, MI 48238

(313) 867-5444

## **NUMÉRO D'APPEL DE SECOURS**

Numéro d'appel des secours 24 h/24 (hygiène et sécurité, transport) CHEMTREC - (800) 424-9300

#### **SECTION 2**

#### **IDENTIFICATION DES DANGERS**

Le classement se conforme à la Norme sur la communication des risques (HCS) de l'OSHA (Partie 1910.1200 du Titre 29 du CFR) et au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) 2015 et il est conforme aux dispositions du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) des Nations Unies.

# **CLASSEMENT SGH**

Le produit n'a pas été testé dans son ensemble pour déterminer son classement SGH. Les catégories de risques sont déterminées d'après les catégories de risques de chacun des ingrédients. Se reporter à la Section 16 pour les phrases complètes utilisées par le SGH.

Classe de risque	Catégorie de risque
Corrosion/irritation cutanée	3
Lésion oculaire/irritation des yeux à caractère grave	2A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	3

# ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE SGH Pictogramme



Mot-indicateur SGH
AVERTISSEMENT

# Phrases sur les risques utilisées par le SGH

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une grave irritation des yeux.

Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de préparation : 29 avril 2019

#### Phrases de précaution utilisées par le SGH

Se nettoyer soigneusement les mains après manipulation.

Retirer les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Le cas échéant, porter un équipement de protection individuel.

Éviter de respirer les vapeurs.

#### Phrases d'intervention utilisées par le SGH

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver au savon et sous l'eau en abondance.

En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si cette opération est facile. Continuer à rincer.

Si l'irritation des yeux persiste, consulter un médecin.

En cas d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position lui permettant de respirer confortablement.

#### Phrases sur le stockage et l'élimination utilisées par le SGH

Faire éliminer le contenu ou le récipient par un service professionnel d'élimination des déchets agréé ou communiquer avec le service de la réglementation de l'entreprise.

Stocker le récipient bien fermé dans un endroit bien ventilé : si la volatilité du produit est susceptible de générer une atmosphère dangereuse.

#### **SECTION 3**

#### **COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**

Numéro CAS	Ingrédients*	Fourchette de pourcentage
57-55-6	Propylèneglycol	40 - 50
67-63-0	Isopropanol	1-10
141-43-5	2-aminoéthanol	1-10

<sup>\*</sup>L'identité d'autres produits chimiques et/ou de leur concentration (pourcentage exact) n'a pas été divulguée, car il s'agit d'un secret commercial.

# **SECTION 4**

# **MESURES DE SECOURS D'URGENCE**

#### **EN CAS D'INHALATION**

Évacuer la victime pour qu'elle ne soit plus exposée et la transporter immédiatement dehors. En cas de respiration difficile, faire inhaler de l'oxygène. Consulter un médecin. Ne pas pratiquer de bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche doté d'une valve antireflux ou de tout autre appareil respiratoire médical.

#### **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU**

Rincer abondamment la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés.

# **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX**

Rincer abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes en levant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Consulter un médecin.

# **EN CAS D'INGESTION**

NE PAS provoquer de vomissements. Si la victime est consciente et alerte, lui rincer la bouche et lui faire boire 2 à 4 tasses de lait ou d'eau. Ne rien faire ingérer par la bouche à une personne sans connaissance. Consulter un médecin.

# SIGNES ET SYMPTÔMES D'UNE EXPOSITION

À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas fait l'objet d'une investigation.

# **COMMENTAIRES POUR LE MÉDECIN**

Traiter symptomatiquement et apporter beaucoup de soutien. Il est conseillé de ne pas provoquer de vomissements en raison du risque d'aspiration et ce n'est pas habituellement nécessaire à moins qu'une grande quantité ait été ingérée ou contaminée par un autre produit.

Page 2 de 7

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de préparation : 29 avril 2019

# SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair	> 100 °C	Limites d'explosion	<i>LIE</i> : nr.	<i>LSE</i> : nr.
Méthode du point d'éclair	Creuset fermé Pensky-Martens	Point d'auto-inflammation	nr.	

#### MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

L'eau peut s'avérer inefficace. Pour les gros incendies, utiliser des produits chimiques secs, du dioxyde de carbone, de la mousse anti-alcool ou de l'eau pulvérisée. Pour les petits incendies, utiliser du dioxyde de carbone, des produits chimiques secs, du sable sec ou de la mousse anti-alcool. Refroidir les récipients en les noyant sous de grandes quantités d'eau jusqu'à extinction complète de l'incendie et longtemps après.

#### **CONSIGNES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Comme pour n'importe quel incendie, porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection afin d'empêcher tout contact avec la peau et les yeux. Danger(s) spécifique(s) : émet des gaz toxiques sous l'influence du feu. Les vapeurs peuvent être plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et s'accumuler dans les zones basses ou fermées.

#### PROPRIÉTÉS ET DANGERS DES SUBSTANCES INFLAMMABLES

Aucune donnée disponible.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

#### PROCÉDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de rejet accidentel, notifier les autorités compétentes conformément à toutes les réglementations en vigueur. Centre national d'intervention (reçoit les appels 24 h/24) : (800) 424-8802.

#### **MESURES DE SÉCURITÉ**

Utiliser des vêtements de protection adaptés à l'ampleur du déversement et au risque d'exposition. Pour de plus amples détails, consulter la Section 8. Faire preuve d'extrême prudence, car les zones affectées peuvent être glissantes. Réservé uniquement à un usage industriel. Garder hors de portée des enfants.

#### **CONFINEMENT ET NETTOYAGE**

Éviter les écoulements dans les égouts séparatifs, dans les égouts pluviaux et dans les fossés qui conduisent à des voies d'eau. Nettoyer immédiatement les déversements en prenant des précautions. Absorber le déversement à l'aide de matériaux inertes et mettre dans des récipients fermés destinés à être éliminés. Ventiler la zone et laver le site du déversement une fois que toutes les substances ont été ramassées.

#### SECTION 7 MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

## PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS D'UNE MANIPULATION

Éviter l'inhalation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter une exposition prolongée ou répétée. Laver soigneusement la peau après manipulation. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

# PRÉCAUTIONS À PRENDRE LORS D'UN ENTREPOSAGE

Maintenir le récipient fermé quand il n'est pas utilisé. Conserver dans un récipient bien fermé. Entreposer dans un endroit frais, sec, bien ventilé et à bonne distance de substances incompatibles. Protéger du gel et des températures élevées (> 60 °C). Tenir à l'écart des étincelles, de la chaleur ou d'une flamme nue.

#### SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

N° CAS	Ingrédients	MPT OSHA	MPT ACGIHC	Autres limites
141-43-5	2-aminoéthanol	LEA: 3 ppm	VLE: 3 ppm; LECT: 6 ppm	s.o.
67-63-0	Isopropanol	LEA: 400 ppm	VLE: 200 ppm; LECT: 400 ppm	s.o.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de préparation : 29 avril 2019

#### **MESURES D'INGÉNIERIE**

Le niveau de ventilation nécessaire variera en fonction des conditions de risque d'exposition. Une ventilation adéquate doit être fournie de manière à ce que les limites d'exposition ne soient pas dépassées. En cas de présence de brouillard épais, une ventilation aspirante locale doit être envisagée, outre la ventilation mécanique générale.

#### PRATIQUES DE TRAVAIL/HYGIÈNE/ENTRETIEN

Toujours observer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, par exemple se laver après manipulation de substances et avant de manger, de boire et/ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail en les séparant du linge de maison et l'équipement de protection afin d'éliminer les contaminants. Jeter les vêtements et les chaussures contaminés qui ne peuvent pas être nettoyés. Suivre les bonnes pratiques de nettoyage et d'entretien. Ne pas ranger des vêtements de travail et un équipement de protection dans le même casier que les vêtements personnels.

# **ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL**

Le choix de l'équipement de protection individuelle varie en fonction des conditions de risque d'exposition, par exemple les applications, les pratiques de manipulation, la concentration et la ventilation. Les renseignements sur le choix de l'équipement de protection à utiliser avec cette substance, tels qu'ils sont fournis ci-dessous, sont basés sur une utilisation normale prévue.

**Protection des voies respiratoires**Aucune protection n'est nécessaire dans les conditions d'utilisation normales prévues du produit. Toutefois, si des vapeurs ou des brouillards sont présents et si les mesures d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations de contaminants atmosphériques à un niveau adéquat pour protéger la santé des travailleurs, un appareil de protection

respiratoire homologué NIOSH/MSHA peut être approprié.

**Protection des mains**Aucune protection n'est nécessaire dans les conditions d'utilisation normales prévues du produit. En cas d'exposition directe probable, porter des gants de protection appropriés afin d'empêcher toute exposition de la peau. Les types de gants à envisager pour cette substance incluent : nitrile/latex.

**Protection des yeux**Aucune protection n'est nécessaire dans les conditions d'utilisation normales prévues du produit. En cas d'exposition directe probable, il est recommandé de porter des lunettes de protection ou des lunettes de sécurité. Porter des lunettes de protection ou des lunettes de protection contre les produits chimiques comme le prévoient les réglementations de l'OSHA sur la protection des yeux et du visage dans la Partie 1910.133 du Titre 29 du CFR ou la Norme européenne EN166.

**Protection de la peau et du corps**Aucune protection n'est nécessaire dans les conditions d'utilisation normales prévues du produit. En cas d'exposition directe probable, il est recommandé de porter au minimum une chemise à manches longues et un pantalon.

**AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION** Prévoir des installations adaptées pour laver abondamment ou rincer les yeux et le corps en cas de contact ou d'éclaboussures.

# SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Transparente
État	Liquide
Odeur	Alcool léger
рН	9,0 - 10,4
Point de fusion	s.o.
Point d'ébullition	S.O.

Densité relative (eau = 1)	1,00 - 1,01
Pression de vapeur	nr.
Viscosité	n.d.
Taux d'évaporation (eau = 1)	nr.
Composés organiques volatils (%)	47,6
Solubilité dans l'eau	Complètement

## SECTION 10 STABILITÉ/RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique Instable [ ] Stable [ X ]

Conditions à éviter Chaleur excessive

**Réactivité/incompatibilité** Agents oxydants forts, acides forts, isocyanates.

**Produits de décomposition dangereux** Cette substance ne se décompose pas à la température ambiante. La combustion incomplète ou la décomposition thermique peut être censée générer des substances comme des matières particulaires et des hydrocarbures non brûlés, des oxydes de carbone, des oxydes d'azote et d'autres composés organiques ou inorganiques non identifiés.

Réactions dangereuses Se produiront [ ] Ne se produiront pas [ X ]

Page 4 de 7

rechnologies, inc.

Nom du produit : Produit nettoyant pour congélateurs DCT

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de préparation : 29 avril 2019

#### **SECTION 11**

#### **INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### CANCÉROGÉNICITÉ

Ce produit n'a pas été testé pour sa cancérogénicité. Aucun composant de ce produit présent à une concentration supérieure ou égale à 0,1 % n'est identifié comme étant de façon probable, possible ou confirmée un agent cancérogène pour les humains, sauf indication contraire cidessous.

CIRC : ne fait pas partie de la liste ACGIH : ne fait pas partie de la liste NTP : Ne fait pas partie de la liste

#### DONNÉES SUR LA TOXICITÉ DU PRODUIT

Le produit n'est pas testé pour son classement au titre des catégories suivantes :

DL 50 (orale), CL50 (inhalation), toxicité cutanée (peau), corrosion/irritation cutanée, lésion/irritation oculaire grave, sensibilisation des voies respiratoires/cutanée, mutagénicité des cellules germinales, cancérogénicité, toxicité pour la reproduction, toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, risque d'aspiration

#### DONNÉES SUR LA TOXICITÉ DES INGRÉDIENTS

Aucun des ingrédients ci-dessus présents à une concentration supérieure à 1 % (0,1 % pour les agents cancérigènes) ne déclenche la cote de danger ou ne se classe sous les catégories suivantes, sauf indication contraire ci-dessous :

CL50 (inhalation), toxicité cutanée (peau), lésion/irritation oculaire grave, sensibilisation des voies respiratoires/cutanée, mutagénicité des cellules germinales, cancérogénicité, toxicité pour la reproduction, toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, risque d'aspiration

**DL 50 (orale)** - CAS 57-55-6; œil de lapin (orale); 18 500 mg/kg; **corrosion/irritation cutanée** -: CAS 57-55-6; *test de Draize*: peau humaine; 10 mg

# **SECTION 12**

# INFORMATIONS D'ORDRE ÉCOLOGIQUE

#### Informations générales d'ordre écologique

CAS 57-55-6, propylèneglycol - écotoxicité - puce d'eau (daphnie): CE50 = 10 000 mg/l; 48 h; non spécifié, bactéries - Phytobacterium phosphoreum: CE50 = 710 mg/l; 30 min; test poisson Microtox - poisson rouge: CL50 = 5 000 mg/l; 24 h; poisson non spécifié - guppy: CL50 = 1 000 mg/l; 48 h;

Environnemental: en cas d'échappement dans l'atmosphère, le produit se dégrade rapidement par réaction avec les radicaux hydroxyles photochimiquement produits (demi-vie typique de 32 h). L'élimination physique de l'air par l'eau de pluie est possible.

**Persistance et dégradabilité :** en cas de déversement dans de l'eau, le propane-1,2-diol est censé se dégrader relativement rapidement par biodégradation.

**Mobilité dans le sol :** en cas de déversement dans la terre, une biodégradation rapide devrait se produire. Le lessivage important de la terre peut se prévoir.

# Informations générales d'ordre écologique

CAS 67-63-0, alcool isopropylique - poisson - tête-de-boule: 1 000 ppm; 96 h; CL50 daphnie: 1 000 ppm; 96 h

**Potentiel bioaccumulatif:** l'alcool isopropylique présente une forte demande d'oxygène biochimique et le potentiel de provoquer la raréfaction de l'oxygène dans les systèmes aqueux, le faible potentiel d'affecter les organismes aquatiques, le faible potentiel d'affecter le métabolisme microbien secondaire de traitement des déchets, le faible potentiel d'affecter la germination de certaines plantes, le fort potentiel de se biodégrader (persistance faible) à l'aide des microorganismes non acclimatés des boues activées.

Physique: Demande théorique d'oxygène: 2,40 g d'oxygène/g DCO: 2,23 g d'oxygène/g DBO5: entre 1,19 et 1,72 g d'oxygène/g.

#### **SECTION 13**

## **CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉLIMINATION**

Les générateurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique éliminé est classé comme déchet dangereux. Les directives de l'EPA (Agence des États-Unis pour la protection de l'environnement) pour la détermination du classement sont énumérées dans la Partie 261 du Titre 40 du CFR. En outre, les générateurs de déchets doivent consulter les réglementations de l'État et locales concernant les déchets dangereux afin de s'assurer que le classement est complet et exact.

Cette substance combustible peut être brûlée dans un incinérateur de produits chimiques équipé d'un brûleur post-combustion et d'un épurateur. Pour éliminer cette substance, communiquer avec un service professionnel d'élimination des déchets agréé. La méthode préférée d'élimination consiste à dissoudre ou à mélanger la substance avec un solvant combustible et de la brûler dans un incinérateur de produits chimiques équipé d'un brûleur post-combustion et d'un épurateur. Observer toutes les réglementations environnementales fédérales, d'État et locales.

# Page 5 de 7

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de préparation : 29 avril 2019

Nom du produit : Produit nettoyant pour congélateurs DCT

Emballages contaminés Éliminer comme un produit inutilisé.

Récipients vides Nettoyer les récipients vides pour éliminer tous les résidus, conformément aux directives de la Partie 261.7 du

Titre 40 du CFR et recycler les récipients ou les jeter dans les ordures normales

#### **SECTION 14**

## **INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT**

	TERRESTRE (DOT États-Unis)	MARITIME (IMDG)	AÉRIEN (IATA)
Nom correct du produit expédié	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Classe de risque	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Numéro d'identification	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

#### Informations complémentaires

Limites de quantités et étiquette DOT pour limites de quantité : s.o.

**SECTION 15** 

# INFORMATIONS D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE

# LISTES EPA SARA (Loi de 1986 portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement)

[302 (EHS) TPQ, 304 CERCLA RQ, 304 EHS RQ]

Aucun des ingrédients ci-dessus présents à une concentration supérieure à 1 % (0,1 % pour les agents cancérigènes) n'a été identifié dans les listes.

CATÉGORISATION SECTION 311/312 TITRE III DE LA SARA (PARTIE 370 DU TITRE 40 DU CFR) - voir la Section 2 pour les catégories de risques conformément au règlement final de juin 2016 de l'EPA sur les amendements à la déclaration des stocks de produits chimiques dangereux

# RÉGLEMENTATIONS D'ÉTAT ET AUTRES RÉGLEMENTATIONS EPA

Proposition 65 de l'État de Californie

## **INVENTAIRES NATIONAUX**

TSCA (États-Unis)	Oui
CAA HAP, ODC (États-Unis)	Non
CWA NPDES (États-Unis)	Non
LCPE (LIS/LES)	Oui
KECI (Corée du Sud)	nr.

AICS (Australie)	nr.
IECSC (Chine)	nr.
EINECS (Europe)	nr.
ENCS (Japon)	nr.
PICCS (Philippines)	nr.

# **SECTION 16**

## **AUTRES INFORMATIONS**

COTE DE DANGER SELON LA NFPA Santé (bleu): 1 Inflammabilité (rouge): 0 Réactivité (jaune): 0 Danger(s) spécifique(s) (blanc):

COTE DE DANGER SELON LE HMIS Santé (bleu): 1 Inflammabilité (rouge): 0 Réactivité (jaune): 0 Équipement de protection

individuelle: B ou C

# LA PRÉSENTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ INCLUT LES RÉVISIONS SUIVANTES :

Conversion des FDS du format EU au format SGH; ingrédient/concentration

12: la FDS est conforme au SIMDUT 2015. Aucun changement du classement et de la cote des dangers; la Section 8 fournit une mise à jour pour l'équipement de protection individuel.

13: résultat du test du point d'éclair mis à jour; SARA Title III règlements

s.o. = sans objet n.d. = non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de préparation : 29 avril 2019

**RESPONSABILITÉ DE L'UTILISATEUR** Il incombe à l'utilisateur de déterminer le caractère approprié et de prendre des précautions, selon ce qui est souhaitable, pour la protection des biens et des personnes contre tous les dangers inhérents à la manipulation et à l'utilisation de ce produit.

#### PRÉPARÉ PAR

Service Environnement, Hygiène et Sécurité de Diversified Chemical Technologies, Inc. et de ses filiales

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA PRÉSENTE SONT BASÉES SUR DES DONNÉES CONSIDÉRÉES COMME ÉTANT FIABLES ET EXACTES. TOUTEFOIS, AUCUNE GARANTIE N'EST EXPRESSE OU IMPLICITE EU ÉGARD À L'EXACTITUDE DES PRÉSENTES DONNÉES OU AUX RÉSULTATS POUVANT DÉCOULER DE LEUR UTILISATION.